Contrôle de connaissances – EMC

Répondez à ces questions sur une autre feuille que le sujet.

Soignez l’expression et l’orthographe

**1/ Définissez le terme suivant : ( /2)**

a) Droit

b) Etat de droit

**2/ Les caractères du droit :**

a) Citez les 4 caractères du droit ( /2)

b) Distinguez 2 d’entre eux en les expliquant ( /2)

**3/ L’Etat de droit :**

a) Quelle sont les 3 conditions de l’Etat de droit ? ( /1,5)

b) A l’aide d’un exemple, expliquez ce qu’est la hiérarchie des normes. ( / 2,5)

Cas pratique - EMC

A l’aide de votre cours, seul ou en binôme, répondez aux questions suivantes sur le texte.

**Document :**

Au terme d’un long bras de fer politique et judiciaire, le premier ministre démissionnaire a attribué, par un arrêté du jeudi 5 septembre, pour trois ans, l’agrément1 à l’association anticorruption indispensable pour qu’elle puisse se constituer partie civile. […]

En juin 2023, Anticor avait perdu, avec effet rétroactif, son agrément après un jugement du tribunal administratif de Paris. La juridiction avait considéré que l’arrêté du gouvernement de 2021 était entaché d’« une erreur de droit ». Le tribunal affirmait, à la suite de divergences internes dans la gouvernance d’Anticor (deux dissidents de l’association avaient évoqué des dons faits à Anticor, en 2018 et en 2020, par l’homme d’affaires Hervé Vinciguerra, proche de l’ex-ministre socialiste Arnaud Montebourg), qu’il existait « un doute sur le caractère désintéressé et indépendant » de l’association.

Entre procédures judiciaires et nouvelle demande d’agrément, Anticor avait, depuis, vainement essayé de récupérer ce précieux sésame. En décembre 2023, alors qu’Elisabeth Borne était en partance de Matignon, le gouvernement n’avait pas répondu à la requête de l’association, ce qui équivalait à un refus implicite. Bis repetita en juillet 2024 : M. Attal avait adopté la stratégie du silence.

Mais, le 9 août, Anticor a obtenu une première victoire judiciaire : le tribunal administratif de Paris a suspendu le refus implicite de M. Attal, tout en sommant le premier ministre démissionnaire de « réexaminer la demande » et de motiver sa décision sous quinze jours. Or, M. Attal ne l’a pas fait.

Dans cette guerre des nerfs, l’association a enregistré un autre succès, mercredi 4 septembre, quand le tribunal administratif a sommé M. Attal de trancher cette question « dans un délai de vingt-quatre heures », « sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard à l’expiration de ce délai ».

Au lendemain de ce coup de semonce, le premier ministre démissionnaire a finalement décidé d’attribuer, sans réserve, l’agrément à Anticor avant la passation des pouvoirs avec son successeur, Michel Barnier.

A l’origine de plusieurs dossiers sensibles pour l’exécutif, notamment celui en lien avec la mise en examen, en 2022, pour « prise illégale d’intérêts » du secrétaire général de l’Elysée, Alexis Kohler – pour n’avoir pas fait état de ses liens familiaux avec le principal actionnaire de l’opérateur de fret MSC –, Anticor a eu le sentiment d’irriter la Macronie.

Rémi Dupré, « Gabriel Attal, avant de quitter Matignon, redonne son agrément à Anticor », *Le Monde,* 5 septembre 2024.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les associations anticorruption comme Anticor doivent obtenir un agrément, délivré par le gouvernement pour une durée de 3 ans, nécessaire pour agir en justice.

1/ Quelle est le rôle d’une association anticorruption ? ( /2)

2/ Pourquoi la lutte anticorruption permet de maintenir l’Etat de droit ? ( /2)

3/ Quel problème a rencontré l’association Anticor ? ( / 2)

4/ En quoi la lutte pour le maintien de l’été de droit a-t-elle été remise en question ici ? ( /2)

Contrôle de connaissances – EMC

Répondez à ces questions sur une autre feuille que le sujet.

Soignez l’expression et l’orthographe

**1/ Définissez le terme suivant : ( /2)**

a) Droit

b) Etat de droit

**2/ Les caractères du droit :**

a) Citez les 4 caractères du droit ( /2)

b) Distinguez 2 d’entre eux en les expliquant ( /2)

**3/ L’Etat de droit :**

a) Quelle sont les 3 conditions de l’Etat de droit ? ( /1,5)

b) A l’aide d’un exemple, expliquez ce qu’est la hiérarchie des normes. ( / 2,5)

Cas pratique - EMC

A l’aide de votre cours, seul ou en binôme, répondez aux questions suivantes sur le texte.

**Document :**

Au terme d’un long bras de fer politique et judiciaire, le premier ministre démissionnaire a attribué, par un arrêté du jeudi 5 septembre, pour trois ans, l’agrément1 à l’association anticorruption indispensable pour qu’elle puisse se constituer partie civile. […]

En juin 2023, Anticor avait perdu, avec effet rétroactif, son agrément après un jugement du tribunal administratif de Paris. La juridiction avait considéré que l’arrêté du gouvernement de 2021 était entaché d’« une erreur de droit ». Le tribunal affirmait, à la suite de divergences internes dans la gouvernance d’Anticor (deux dissidents de l’association avaient évoqué des dons faits à Anticor, en 2018 et en 2020, par l’homme d’affaires Hervé Vinciguerra, proche de l’ex-ministre socialiste Arnaud Montebourg), qu’il existait « un doute sur le caractère désintéressé et indépendant » de l’association.

Entre procédures judiciaires et nouvelle demande d’agrément, Anticor avait, depuis, vainement essayé de récupérer ce précieux sésame. En décembre 2023, alors qu’Elisabeth Borne était en partance de Matignon, le gouvernement n’avait pas répondu à la requête de l’association, ce qui équivalait à un refus implicite. Bis repetita en juillet 2024 : M. Attal avait adopté la stratégie du silence.

Mais, le 9 août, Anticor a obtenu une première victoire judiciaire : le tribunal administratif de Paris a suspendu le refus implicite de M. Attal, tout en sommant le premier ministre démissionnaire de « réexaminer la demande » et de motiver sa décision sous quinze jours. Or, M. Attal ne l’a pas fait.

Dans cette guerre des nerfs, l’association a enregistré un autre succès, mercredi 4 septembre, quand le tribunal administratif a sommé M. Attal de trancher cette question « dans un délai de vingt-quatre heures », « sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard à l’expiration de ce délai ».

Au lendemain de ce coup de semonce, le premier ministre démissionnaire a finalement décidé d’attribuer, sans réserve, l’agrément à Anticor avant la passation des pouvoirs avec son successeur, Michel Barnier.

A l’origine de plusieurs dossiers sensibles pour l’exécutif, notamment celui en lien avec la mise en examen, en 2022, pour « prise illégale d’intérêts » du secrétaire général de l’Elysée, Alexis Kohler – pour n’avoir pas fait état de ses liens familiaux avec le principal actionnaire de l’opérateur de fret MSC –, Anticor a eu le sentiment d’irriter la Macronie.

Rémi Dupré, « Gabriel Attal, avant de quitter Matignon, redonne son agrément à Anticor », *Le Monde,* 5 septembre 2024.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les associations anticorruption comme Anticor doivent obtenir un agrément, délivré par le gouvernement pour une durée de 3 ans, nécessaire pour agir en justice.

1/ Quelle est le rôle d’une association anticorruption ? ( /2)

2/ Pourquoi la lutte anticorruption permet de maintenir l’Etat de droit ? ( /2)

3/ Quel problème a rencontré l’association Anticor ? ( / 2)

4/ En quoi la lutte pour le maintien de l’été de droit a-t-elle été remise en question ici ? ( /2)